



Démocratie en lutte

Si même le patronat rejette le projet de réforme des retraites par points*, qui donc soutient encore le gouvernement dans son intention ignoble de baisser les pensions ?

Selon les derniers sondages d'opinion, plus de 60 % des Français rejettent cette régression sociale qui mobilise les citoyens dans la rue depuis maintenant plus de deux mois. Car les Français n'ignorent plus que dans tous les pays ayant adopté un régime de retraites par points, il y a eu une diminution générale du montant des retraites.

Même les médias des puissants, nous abreuvant tour à tour de la soi-disant violence syndicale puis de celle des gilets jaunes, assimilant l'essoufflement des cortèges à un accord pour ce projet, n'ont pas réussi à obtenir notre consentement, ni à cacher la révolte du peuple engendré par ce programme.

La Cigogne rejoint l'historien populaire américain Howard Zinn quand il dit « vous ne pouvez pas être neutre dans un train en marche ». Pour la CGT et la majorité des syndicats, la lutte continue, sous différentes formes : les avocats, les enseignants et de nombreux citoyens soutenant la solidarité intergénérationnelle

ont rejoint les cortèges, les actions ponctuelles fleurissent en ce printemps de la lutte.

Et cela, malgré la répression policière et les messages de division et mensongers qui sont maintenant monnaie courante : public contre privé, jeunes contre vieux, salariés bénéficiant de régimes spéciaux présentés comme des nantis, les femmes et les jeunes seraient les gagnants de cette réforme, etc

La vérité est ailleurs : les cadeaux pleuvent sur les véritables privilégiés de notre société : le cours des actions du CAC 40 a augmenté de plus de 26 % en 2019 et plus de 60 milliards ont ainsi été distribués, les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises et aux plus riches se comptent désormais en centaine de milliards en 2019 (flat tax, transformation de l'ISF en IFI,



CICE transformé en allègement de cotisations sociales...) alors que la situation des plus pauvres se dégrade de plus en plus. Cette inégalité n'est pas une fatalité mais bien le résultat de choix politiques.

Alors, face à la surdité du gouvernement, faut-il continuer à défiler pour se faire entendre ? Le fait d'être élu démocratiquement vaut-il blanc-seing au président le plus mal élu de la V^e République pour agir contre de la volonté et l'intérêt des Français ? Faut-il lutter ou se résigner ?

* Le MEDEF, défendant les hauts cadres, patrons et indépendants gagnant plus de 10 000 € par mois, demande le maintien de la retraite par répartition pour ce public. En effet, il craint que la réforme n'induisse des coûts cachés et une perte d'attractivité pour les entreprises françaises.

Dialogue de sourds

Lorsque l'on prend le temps, sur les réseaux sociaux ou autres moteurs de recherche, de lire ce que pense le public concernant nos services, un commentaire revient fréquemment :

"Ne répondent jamais au téléphone !".

Et c'est ainsi que chacun y va de son nombre de tentatives d'appels, allant de 2 à 3 pour les uns à plus de 50 pour les autres.

Alors, si certains clichés sur la fonction publique ont la vie dure, la réalité est toute autre.

En effet, ces appels non répondus ne sont pas liés, n'en déplaise à certains, à des pauses café à rallonge mais bien à des problématiques récurrentes ces dernières années; l'augmentation incessante de la charge de travail et les suppressions des emplois dans

notre direction depuis une dizaine d'années.

Et les simplifications tant vantées par et pour le public, ne sont pour l'instant qu'autant de tâches supplémentaires pour des agents déjà sous pression.

Alors ami contribuable, avant de poster avec un agacement bien compréhensible ton commentaire indiquant tes 73 appels non répondus, pense qu'à l'autre bout du fil se trouvent des agents qui ne demandent pas mieux que de décrocher leur téléphone, mais doivent aussi impérativement finir de répondre à tes messages et la liste de cent pages commencée trois jours plus tôt, et finalement pouvoir espérer, pour un soir, rentrer enfin à une heure raisonnable...



TATA CIGOGNE, C'EST QUOI LE 8 MARS ?

La Cigogne a décidé de profiter de cette journée internationale des droits des Femmes pour se remettre les idées en place, et s'attaquer à certains préjugés encore tenaces sur la réalité des inégalités entre hommes et femmes.

Alors, cette soirée du 8 mars, vous la passerez à acheter des petites culottes en promo spéciale « journée de la femme », ou à réfléchir sur notre société et comment l'améliorer ?

1) L'égalité entre les femmes et les hommes serait atteinte depuis longtemps

Les lois permettant – au moins en théorie – l'indépendance matérielle, morale et physique des femmes sont étonnamment récentes (voir historique dans l'encadré). Nous pouvons y lire en creux qu'une société où il était normal qu'une femme vive sous tutelle permanente **sans même disposer de son propre corps**, n'est pas si lointaine.

Comme tout conquis social ces changements sont le fruit de combats de longue durée, notamment syndicaux.

De plus, il ne faut pas oublier que cette évolution législative ne s'est pas faite sans reculs ni à-coups. Par exemple, le droit au divorce, qui avait pour la première fois été consacré en 1792, pour être abrogé en 1816 sous la Restauration, n'a été rétabli qu'en 1884. Avancée toutefois limitée au divorce pour faute.

Précisons cependant que **l'égalité en droits et l'égalité réelle sont deux notions bien différentes**. On a tous le droit d'acheter un manoir à 3 millions d'euros, pourtant combien d'entre-nous en ont réellement la possibilité ?

Quelques chiffres-clé, juste pour le plaisir : les femmes et les hommes ont le droit d'avoir un salaire égal (à compétences égales) : pourtant, selon l'Insee, en 2019, les femmes touchent 18,5 % de moins que les hommes en équivalent temps plein. La discrimination pure serait d'environ 10 % d'après le ministère du Travail.

1938 : Abrogation de l'incapacité civile et suppression de l'autorité maritale. Mais le mari conserve le droit d'imposer le lieu de résidence et d'interdire à son épouse de travailler

1945 : droit de vote des femmes

1965 : Les femmes peuvent gérer leurs biens propres (ouvrir un compte bancaire) et exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari

1968 : Généralisation de la mixité dans l'enseignement

1970 : Suppression de la notion de chef de famille dans le Code civil

1972 : principe « à travail égal, salaire égal »

1975 : Loi Veil sur l'interruption Volontaire de Grossesse (remboursée en 1982)

1990 : La Cour de cassation reconnaît le viol entre époux

2006 : L'âge minimum requis pour le mariage est le même pour les 2 sexes (pour les femmes cet âge passe de 15 à 18 ans)

2) En France, ce serait moins grave que dans « les pays étrangers »

Tout d'abord, cette expression sous-entend que certains pays -sont visés les pays en développement- auraient une vision plus rétrograde de la femme que la nôtre. Il s'agit là d'un biais intellectuel, car imposer aux femmes du Sud un mode de vie occidental sans prendre en compte l'histoire et la culture du pays considéré revient à les mépriser. Il faut faire attention à ce que le féminisme ne soit pas un prétexte pour imposer un regard néocolonialiste sur le reste du monde.

Ensuite, le fait que cela puisse être « pire ailleurs » ne justifie pas d'ignorer le problème des inégalités dans notre propre pays. Pour faire une analogie un peu osée, ce n'est pas parce que votre voisin a tué ses enfants que cela vous autorise à battre les vôtres.

En fait, l'histoire nous a montré que même sur le territoire national les femmes ne sont pas toujours traitées de la même manière selon leur situation géographique, leur racisation* ou non. Alors que dans les années 60-70 une politique

nataliste était appliquée en France métropolitaine, (interdiction de l'avortement, avantages pour les familles nombreuses...) dans le même temps l'État français promouvait l'avortement et la contraception en Outre-Mer, et un grand nombre de femmes subissaient des stérilisations forcées à l'occasion d'exams médicaux gynécologiques. (cf Françoise Vergès, Le ventre des femmes)

3) Il n'y aurait pas de discrimination dans la fonction publique, surtout pas à la DGFIP

L'égalité dans la carrière professionnelle serait garantie par le statut de fonctionnaire et le mode de recrutement. Le rapport de 2017 de F. Descamps-Crosnier (députée) au Premier Ministre, basé sur un observatoire interne et des études statistiques, est très édifiant à ce sujet. La rapportrice identifie plusieurs facteurs de discrimination dans la fonction publique, dont voici quelques exemples :

- le système de promotions : à "la DGFIP, malgré la volonté de l'administration de promouvoir autant les femmes que les hommes à compétences égales, avec de visu une situation plus favorable pour les femmes en termes de taux de promotion, celles-ci obtiennent « mécaniquement » des promotions plus tardivement."

- le présentéisme : ce phénomène consiste en une présence tardive sans que la qualité du travail en soit forcément améliorée. Cette pratique valorisée en France (contrairement à d'autres pays comparables) est pénalisante pour les carrières des femmes, puisque beaucoup d'entre elles sont chargées de famille et ne peuvent pas se permettre une présence en soirée.

- l'opacité des appréciations et évaluations : le système d'évaluation des agent.e.s de la fonction publique, malgré une volonté affichée de transparence, est souvent opaque. Il est fréquent qu'une compétence soit considérée comme une qualité « féminine » et ne soit ainsi pas identifiée (ou sous-évaluée) comme compétence spécifique de la personne, comme par exemple la capacité à gérer les conflits ou bien encore la polyvalence.

- la mobilité imposée : le sujet de la mobilité géographique dans la fonction publique de l'État a souvent été évoqué comme un obstacle important dans le déroulement de carrière et particulièrement pour les femmes, dans un contexte culturel où, plus souvent en charge de la cellule familiale, elles « protègent » celle-ci de tout événement perturbateur.

4) Les hommes aussi subissent des injustices

Le constat selon lequel les femmes ne peuvent pas jouir de leurs droits de la même façon que les hommes, ne remet pas en cause les difficultés auxquelles sont confrontés les hommes. Il s'agit bien de deux problèmes différents, dont aucun n'exclut l'autre. D'ailleurs, le féminisme n'oublie pas que les hommes peuvent aussi être enfermés dans un rôle social dit "masculin" qui les opprime.

Toutefois, on ne peut pas nier que les femmes éprouvent des difficultés dans leur vie quotidienne du seul fait qu'elles sont des femmes.

Combien de jeunes femmes se voient refuser une embauche sous prétexte qu'elles pourraient décider de faire un enfant, motif qui n'est quasiment jamais évoqué pour les jeunes hommes ?

Quelle est la proportion d'hommes parmi les personnes ayant subi des attouchements sexuels dans l'espace public ?

Quelle est la proportion de femmes parmi les victimes de violences ? Et parmi les responsables de violences ?

La Cigogne n'a pas besoin de vous donner les grandes tendances, elles sont connues du public et vous pouvez facilement les trouver en cherchant un peu sur internet.

Mais soyons positifs : l'égalité, c'est comme l'amour. Ça ne se divise pas, ça se partage !

*En sociologie, la racisation est le processus par lequel une personne est, en raison de certaines de ses caractéristiques, assimilée à une "race" déterminée

Les lignes directrices de gestion, quesaco ?

La loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique supprime la compétence des CAP s'agissant des actes de mobilité et de promotion des agents. C'est donc la fin de la défense individuelle des agents dans un cadre collectif.

Car pour mettre en place le NRP (fermetures des trésoreries, regroupement de services et délocalisation) la DGFIP doit liquider les règles de mutations qui favorisent la mobilité choisie à l'initiative de l'agent.

Le gouvernement prévoit donc l'édiction de lignes directrices de gestion en lieu et place des règles de mutation actuelles. Des lignes directrices de gestion décidées par chaque ministère et déclinées dans notre Direction remplaceront les règles de mutation actuelles.

Les premiers groupes de travail sur ce thème ont ainsi eu lieu en fin d'année 2019 dans notre Direction. Le gouvernement souhaite aller vite pour une mise en œuvre pour les mouvements 2021 avec une possibilité d'en prendre une partie en compte dès 2020. En clair la fin du paritarisme signe la fin des règles de mutations qui existent à la DGFIP.

Même si un premier palier a été franchi avec l'affectation nationale au département pour tous en 2020, les garanties offertes aux agents ne permettent pas encore la mobilité forcée. **Avec les lignes directrices tout devient possible ! !**

Ce serait la fin de la règle de l'ancienneté, et même les agents justifiant d'un motif grave pour rejoindre une direction, ou une résidence, seront mis en concurrence. C'est le directeur qui pourra décider des critères d'attribution des postes.

D'abord, l'administration va mettre en place un outil – appelé schéma stratégique directionnel d'évolution des métiers – lui permettant de recenser tous les 5 ans ses besoins en personnel tant géographiques que fonctionnels (entretien RH pour les agents n'ayant pas effectué de mobilité depuis 5 ans, mobilité inter-directionnelle voir hors ministère, recrutement de contractuels sur des missions pérennes, augmentation du nombre de postes pourvus au profil).

La CGT Finances Publiques s'oppose à tout type de mobilité forcée et à toute forme d'arbitraire dans l'application des règles et soutient que les agents doivent pouvoir choisir leur affectation tant géographique que fonctionnelle pour exercer au mieux leurs missions. Chaque agent a le droit à mutation sur son initiative et des droits et garanties identiques sur tout le territoire. Elle exige le retrait de la loi de transformation de la fonction publique et condamne la mise en place du NRP. (tiré d'un article CGT Finances publiques du 22 janvier 2020)

De l'art de plonger les agents dans l'illégalité

Cela fait plus d'un an que le PAS est en place. Pendant un an, les SIE ont reçu des consignes constantes, extrêmement fortes : ne touchez pas au PAS. Pas de contentieux PAS. Pas de modifications des déclarations PAS. Vous recouvrez tout, jusqu'au moindre euro.

Et puis, et puis... volte-face complète. La direction demande, non, exige ! Que les agents des SIE dégrèvent, au mépris de la loi, les PAS d'un montant inférieur à 16 €, sans aucun autre motif que de rendre les statistiques, décidément très mauvaises (qui l'eut cru ?) un peu plus acceptables. Et elle le demande fort, très fort : trois mails en deux semaines, qui en rajoutent

une couche à chaque fois.

Pire encore, les messages spécifient noir sur blanc que ces dégrèvements ne doivent PAS être enregistrés dans le suivi des contentieux et dégrèvement d'office. Autrement dit, il n'y en aura aucune trace logicielle, nulle part, à part une créance réduite à 0€ dans MEDOC sans la moindre explication. Certes, il y a possibilité par service "de les recenser dans un fichier dédié" mais, n'en déplaise à notre chère hiérarchie, cet ordre reste illégal. Fin de l'histoire.

Qu'est-ce qui fait vivre un journal ?

Pour faire un bon journal, il faut :

- 250 gr de farine,
- 4 œufs,
- ...

Ah non, zut, j'ai pas pris la bonne feuille ! C'est ma recette de crêpes de la dernière chandeleur

...
Donc, il faut : des articles.

Et pour avoir des articles, il faut des autrices et des auteurs.

Ensuite, il faut des correctrices – correcteurs pour la relecture.

Il faut des dessinatrices – dessinateurs pour illustrer les articles.

Et enfin, un maquettiste pour réaliser la mise en page.

Si ces derniers postes sont plus ou moins bien pourvus pour votre publication préférée, notre équipe est toujours à la recherche de bonnes volontés prêtes à donner un peu de leur temps pour rédiger et/ou assister aux comités de rédaction.

Et même si vous n'avez

pas l'étoffe de la regrettée Mary Higgins Clark, n'hésitez pas à vous lancer : l'avantage d'une équipe c'est justement d'être à plusieurs pour relire – corriger – reformuler les écrits de chacun.

À vos plumes camarades, la Cigogne a besoin de vous !



JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom :

Prénom :

Grade :

Indice :

Adresse administrative :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant ou au secrétaire :

Gilles STREICHER au PCRPS Strasbourg, 10 RUE SIMONIS, 67100 Strasbourg

Tél : 03.90.41.20.07

**Assemblée
Générale CGT
Finances
Publiques 67
Lundi 23 Mars à
8h30
au Ciarus 7 rue
Finkmatt à
Strasbourg**